



**- COMITÉ DE DIRECTION -
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE DES
ORMONTS ET LEYSIN (AISOL)**

RAPPORT DE GESTION 2013

TABLE DES MATIERES

I. Préambule.....	1
II. Comité de direction.....	2
III. Conseil intercommunal.....	3
IV. Rapport des dicastères	4
V. Conseil d'établissement de l'ESOL	8
VI. Rapport de la direction de l'ESOL	9
VII. Conclusions du rapport de gestion.....	10

RAPPORT DU COMITE DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SUR LA GESTION DE L'ANNEE 2013

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux,

Conformément aux dispositions de l'article 93c de la Loi sur les communes, de l'article 34 du Règlement sur la comptabilité des communes et de l'article 89 du Règlement du Conseil intercommunal de l' AISOL, le Comité de direction a l'avantage de soumettre à votre approbation son rapport de gestion pour l'année 2013 ainsi que les comptes de l'association pour le même exercice.

I. Préambule

Notre Association intercommunale scolaire, respectivement les 3 communes de notre vallée, avons connu une année 2013 historique. En effet, dans sa séance de juin 2013, le Conseil intercommunal, à l'unanimité, s'est prononcé sur le futur lieu de scolarisation des élèves du secondaire. Dès la rentrée 2015/16, le village du Sépey accueillera tous les enfants de la 9^{ème} à la 11^{ème} année scolaire dans un bâtiment flambant neuf.

Une autre réjouissance viendra compléter cet événement par le regroupement des deux voies secondaires dans notre vallée. Dès la rentrée 2014/15 déjà, les élèves de la voie pré-gymnasiale (VP) rejoindront leurs camarades de la voie générale (VG) au sein de l'ESOL. Ce regroupement est l'un des éléments marquant de la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), plébiscitée par la population vaudoise le 4 septembre 2011.

Le Comité de direction de l' AISOL met tout en œuvre pour développer l'offre scolaire de nos 3 communes. Malgré certaines discussions animées, l'état d'esprit est toujours positif et constructif afin d'apporter des solutions en gardant le bien-être et le confort des élèves au centre de nos préoccupations.

II. Comité de direction

Le Comité de direction a tenu, pendant l'année 2013, 11 séances qui ont eu lieu, en général, le mercredi à 20h. Les comptes rendus de ces séances sont consignés dans 48 pages de procès-verbaux. Votre comité s'est réuni en séances extraordinaires à plusieurs reprises avant d'étudier et de préparer le préavis 2/2013. Aucun PV n'a été tenu pour ces séances.

FINANCE ET COMMUNICATION

M. Eric Barroud, président

Suppléante : Mme Gretel Ginier

- Budget
- Comptabilité générale
- Emprunts
- Relations extérieures
- Relations intérieures

REPAS

Mme Marie-José Julmi

Suppléante : Mme Myriam Dégallier

- Contact avec les restaurateurs
- Organisation
- Gestion des présences

SANTE

Mme Adeline Grangier

Suppléante : Mme Marie-José Julmi

- Médecin scolaire
- Infirmière scolaire
- Dentiste
- Prévention

ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES

Mme Myriam Dégallier

Suppléante : Mme Adeline Grangier

- Organisation activités diverses
- Organisation du ski
- Concours scolaires

TRANSPORTS

Mme Gretel Ginier, vice-présidente

Suppléant : M. François Gorgé puis Mme Nathalie Rapin

- Organisation des transports
- Liaison avec CarPostal, TPC et les transporteurs locaux
- Prévention et sécurité

ECOLAGE ET OCCUPATION DES BATIMENTS

M. François Gorgé -> 30.6.13

Suppléant : M. Eric Barroud

Mme Nathalie Rapin dès le 1.7.13

- Gestion des cas particuliers d'enclassement
- Occupation des bâtiments scolaires

III. Conseil intercommunal

Le législatif 2011-2016 a tenu 2 séances en 2013 ; les 26 juin et 27 novembre 2013.

Trois préavis ont été déposés courant 2013 (ils ont été acceptés, certains avec amendements, et n'ont fait l'objet d'aucun référendum). Le Conseil intercommunal a pris les décisions suivantes :

Dans sa séance du 26 juin :

Préavis N° 1/2013, concernant le rapport de gestion 2012

1. d'approuver les comptes de l'Association intercommunale scolaire des Ormonts et Leysin pour l'exercice 2012 tels que présentés,
2. de donner décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2012

préavis N° 2/2013, relatif au lieu de scolarisation des élèves de l'ESOL du secondaire (9^{ème} à 11^{ème} année HarmoS) dès la rentrée 2014

1. De scolariser, dès la rentrée 2014, tous les élèves de l'ESOL de 9^{ème} à 11^{ème} année HarmoS sur le site du Sépey moyennant les amendements suivants :
 - concernant la construction d'une salle de gymnastique
 - concernant les aménagements et les infrastructures
 - concernant le choix des options dans les voies de formation
 - concernant la mise à disposition des locaux et le financement.

Dans sa séance du 27 novembre :

Préavis N° 3/2013, relatif au budget 2014

1. Adopter le budget 2014 de l'Association intercommunale scolaire des Ormonts et Leysin.

Composition :

Membres d'Ormont-Dessous :

Annie Oguey
Jackie Holzeisen Pidoux
Laurent Elles
Eric Ginier

Membres d'Ormont-Dessus :

Philippe Grobety
Nadine Arena
Mary-Claude Busset
Frédéric Pichard

Membres de Leysin :

Jean-Marc Udriot
Mary-Line Fasoletti
Annelise Nikles
Irène Mokveld puis Patrick De Sepibus
Bernard Grandjean
Jean-Robert Neveu
Yvan Zbinden
Marc-Henri Fermont puis Serge Morel
Pascal Brugger

Mutations au sein du Conseil intercommunal :

Départs Mme Mokveld et M. Fermont (Leysin) remplacés par MM. De Sepibus et Morel (Leysin).

Organisation :

Présidente :	Annie Oguey jusqu'au 26 juin puis Mary-Claude Busset
Vice-Présidente :	Mary-Claude Busset puis Annlise Nikles dès le 26 juin
Scrutateurs :	Nadine Arena et Mary-Lyne Fasoletti
Scrutateurs suppléants :	Laurent Elles et Yvan Zbinden
Secrétaire :	Deborah Perrod
Commission de gestion :	Bernard Grandjean (président), Jackie Holzeisen Pidoux et Frédéric Pichard

IV. Rapport des dicastères

FINANCES ET COMMUNICATION

Le Comité de direction a l'avantage de soumettre à l'approbation du Conseil intercommunal de l' AISOL les comptes pour l'année 2013.

Globalement le total des charges de fonctionnement de l' AISOL a augmenté de près de 3 % par rapport à l'exercice 2012. Il se monte à CHF 1'850'304.45 pour la période 2013. Cette augmentation est essentiellement due à la hausse constatée dans les comptes 52.316.1 (location salles de classes) et 52.316.2 (location salle de gymnastique). Les autres postes de charge sont conformes au budget 2013 voir, pour la majorité de ceux-ci, inférieur aux prévisions attendues.

- Le dépassement au poste 52.300.2 (défraiements Comité de direction) est justifié par la charge « extraordinaire » et les séances organisées dans le cadre de la préparation du préavis 2/2013 relatif au lieu de scolarisation des élèves du secondaire de l'ESOL.
- Le compte 52.309.1 (frais d'administration) est également légèrement supérieur aux attentes. Par contre, il est parfaitement en ligne avec la somme comptabilisée dans les comptes 2012.
- Notons également la parfaite maîtrise du poste 52.309.2 (activités extra-scolaires) qui est conforme au budget soumis. La marge de manœuvre du Comité de direction pour soutenir les activités diverses des élèves se reflète essentiellement dans ce compte. Comme chaque année, la moitié de cette dépense est dédiée au ski. Les camps et autres courses d'écoles sont également soutenus par ce biais là.
- La principale hausse de l'exercice 2013 se situe dans le poste 52.316.1 (location salles de classes). Cette augmentation est la conséquence de l'utilisation de 2 classes supplémentaires, l'une à Leysin et l'autre au Sépey.
- Le compte 52.316.2 (location salle de gymnastique) augmente sensiblement suite à la mise à jour de la convention qui lie l' AISOL à Gestion Sportive Leysin (en charge de l'exploitation des salles de gym à Leysin). La dernière convention datant de 2009, une adaptation de cette dernière était nécessaire, l'utilisation des salles ayant passablement augmenté.
- Relevons la stabilité des frais liés aux transports (52.366.1) principalement grâce à la convention négociée avec CarPostal SA.
- Les frais de repas (52.366.2) sont en augmentation de CHF 11'000.-- par rapport à l'exercice précédant dûs à la hausse de fréquentation des « restaurants scolaires » à Leysin.

La répartition des charges à couvrir par nos 3 communes se fonde sur le nombre d'élèves de chaque commune recensé au 1^{er} octobre de chaque année. Nous relevons pour l'année scolaire en cours, 2013/14 une baisse du nombre d'enfants venant de Leysin (307 par rapport à 324 au 01.10.2012) contre une légère hausse pour les communes d'Ormont-Dessous (+3 cette année pour s'établir à 114 élèves) et d'Ormont-Dessus (+ 4 par rapport à 2012, pour un total de 112 élèves en octobre 2013).

Le Comité de direction s'efforce de contenir les charges dans la mesure de ses possibilités. Nous relevons toutefois que nous n'avons pas d'influence (ou très peu) sur les postes importants. Dans ce cadre là, contrairement à ce qui a été adopté au Conseil intercommunal de juin 2013, les élèves du secondaire, y compris ceux de la VP qui seront intégrés dans l'ESOL dès la rentrée 2014/15, resteront sur Leysin en attendant de pouvoir investir le nouveau collège intercommunal au Sépey (pour la rentrée 2015/16 selon les prévisions). En l'état actuel, des structures provisoires auraient été nécessaires pour abriter les élèves du secondaire au Sépey dès 2014. Le surcoût lié à cette opération (location des porta-cabines, leur acheminement, les travaux nécessaires à leur installation ainsi que les frais d'exploitation) aurait été proche de CHF 1 Mio. Compte tenu de ces paramètres, le statut quo s'imposait quant à l'enclassement des élèves pour l'année scolaire à venir.

Le Comité de direction se tient à la disposition de la Commission de gestion pour toutes questions liées au présent rapport et son organisation interne.

REPAS

De janvier à juillet les élèves ont été répartis entre les restaurants *La Fromagerie*, les lundis et mardis, *Le Leysin*, les jeudis et vendredis (26) et *La Patinoire* (23) la semaine complète. *Le Cerf* au Sépey accueille un enfant venant de Leysin.

Dès le mois d'août et jusqu'au 8 novembre, les élèves ont été répartis de la même manière que ci-dessus, entre *La Fromagerie* et *Le Leysin*, (24) et *La Patinoire* (28).

Ces enfants proviennent d'Ormonts-Dessus (9), d'Ormonts-Dessous (25), d'Aigle (5), d'Yverne (1) et de Leysin (9), pour le 1^{er} semestre

Malheureusement, suite à des comportements inadéquats et malhonnêtes de quelques élèves, le tenancier du restaurant *Le Leysin*, bien que désolé de prendre de telles mesures, a cessé de servir les repas depuis le 8 novembre. *La Fromagerie* a donc accepté de les prendre en charge tous les jours.

Les enfants de Leysin qui sont inscrits pour les repas, sont domiciliés loin de l'école et n'ont, par conséquent, pas le temps de rentrer manger à la maison. Temps obligatoire selon la LEO (loi sur l'école obligatoire) : 1 heure.

Les enfants doivent s'excuser le matin avant 9 heures, auprès des restaurateurs, s'ils ne sont pas présents pour le repas. En cas de non-respect de cette directive le montant total est facturé aux parents, soit CHF 10.--.

La participation de l'AISOL est de CHF 6.-- et celle des parents CHF 4.--.

Le nombre total de repas servis pour toute l'année 2013 est de 11'668, en légère augmentation par rapport à 2012 (10'605).

Le Comité de direction de l'AISOL est navré du manque de respect et de la mauvaise conduite de certains enfants, il prendra des mesures en cas de récidive.

Il tient à remercier chaleureusement les restaurateurs pour la qualité des repas servis, leur flexibilité et le bon encadrement apporté à nos jeunes.

SANTE

En début d'année, Mme Bertholet a organisé des séances de prophylaxie dentaire pour tous les élèves du primaire.

Après le départ du Dr. Bourquin le 19 avril 2013, nous avons procédé à la nomination d'un nouveau médecin scolaire en la personne du Dr. Sohani. L'infirmière scolaire, Mme Marielle Andrey, ayant pris un congé de 6 mois, a été remplacée par Mme Sylvie Moura durant son absence.

Afin que toutes les classes soient pourvues d'une pharmacie complète, nous avons effectué un inventaire et remis en ordre toutes les pharmacies.

Une boîte de chocolats et une carte de remerciement ont été offertes aux dames qui donnent bénévolement de leur temps pour enseigner les cours de samaritains aux élèves depuis plus de trois ans. De plus, une vingtaine de livres, qui enseignent et rappellent les cours de samaritains, ont été achetés afin de compléter les bibliothèques des classes primaires et de rappeler aux élèves les bons gestes en cas d'urgence.

Soucieux de promouvoir une alimentation saine auprès des élèves, le Comité de direction a décidé que chaque année des pommes leurs seront offertes, pour leur récréation, au début de l'année scolaire.

ACTIVITES EXTRASCOLAIRES ET SPORTS FACULTATIFS

Ski

Lors de l'année 2013, les élèves des degrés primaires de l'ESOL ont suivi des cours de ski hebdomadaires. La saison d'hiver s'est terminée par l'organisation du traditionnel concours scolaire. Le concours de Leysin comprenait un slalom géant sur la piste de la Berneuse comme les années précédentes. Les enfants des Ormonts ont, quant à eux, été réunis aux Diablerets pour s'affronter dans des épreuves de slalom géant, ski de fond, saut à ski et gymkhana. Cette première édition regroupant les élèves de 1P à 6P scolarisés aux Diablerets et au Sépey a connu un grand succès et permis la rencontre des jeunes et des parents dans une ambiance conviviale. Les élèves des degrés supérieurs ont également pu profiter de quelques journées de ski durant la saison.

Diverses activités

Diverses autres activités ont été organisées tout au long de l'année par les enseignants telles que les traditionnelles activités de Noël, de fin d'année scolaire ainsi que le camp sportif d'Estavayer-le-Lac organisé pour les élèves de 9P.

Sports facultatifs

Aux Diablerets, les sports facultatifs sont organisés et coordonnés par Mme Anne Gallaz. Cette année, des cours de hockey, natation et de patin à glace ont été proposés aux élèves.

Du côté de Leysin, une initiation à l'escalade a été mise en place dans le cadre des sports facultatifs par M. Vincent Hentsch, enseignant à l'ESOL en 2013.

TRANSPORTS

La majorité des écoliers déplacés le sont par les transports publics.

- 59 élèves sur la ligne Leysin – Le Sépey
- 14 élèves sur la ligne Le Sépey - Leysin
- 19 élèves sur la ligne La Forclaz – Le Sépey
- 8 élèves sur la ligne La Forclaz – Le Sépey - Leysin
- 30 élèves sur la ligne Les Mosses – Le Sépey
- 9 élèves sur la ligne Les Mosses – Le Sépey - Leysin
- 51 élèves sur la ligne ASD Le Sépey – Les Diablerets
- 62 élèves par les TPC (AL ; ASD) - Aigle

Depuis la rentrée scolaire 2012 chaque élève scolarisé à l'ESOL reçoit une carte « transport scolaires » le jour de la rentrée pour le libre parcours sur les lignes CarPostal Le Sépey–Leysin, Le Sépey-Les Mosses et le Sépey-La Forclaz. L'élève peut circuler librement sur ces 3 lignes du lundi au vendredi durant les périodes scolaires.

L'impact financier des transports scolaires pour l'AISOL est important. Malgré cela, le recours aux transports publics est la solution la plus avantageuse économiquement et écologiquement. Par ailleurs, ce système n'engendre pas d'inconvénient majeur pour les élèves.

Avant chaque rentrée scolaire d'importantes discussions ont lieu afin de coordonner les horaires scolaires avec celui des transports publics.

Cette année la ligne du train ASD a été à plusieurs reprises interrompue entre Aigle et les Diablerets pour raison de travaux, les trains ont été remplacés par des bus selon les horaires habituels. Les haltes entre le Sépey et les Diablerets ont été déplacées sur la route principale.

La façon de se comporter pendant les déplacements s'apprend, cela fait partie de l'éducation. Les parents sont responsables d'inculquer ces valeurs à leurs progénitures, mais cela suppose également un engagement de la part de l'AISOL, de l'école, voire des transporteurs. A cet effet nous avons édité une charte de comportement à l'attention des élèves, contresignée par les parents.

S'il est évident qu'il faut concilier de façon optimale et efficiente les intérêts de tous (équilibre de la journée de l'écolier, durée des trajets, sécurité dans les bus, coûts des transports à charge de la collectivité), il faut néanmoins définir des priorités, et cela au cas par cas, à l'échelon local. L'intérêt de l'enfant doit rester l'objectif principal.

ECOLAGE

Pour l'année 2013, nous avons :

66 élèves de nos communes sont scolarisés à l'extérieur :

- 3 élèves scolarisés à Château-d'Oex
- 1 élève scolarisé en Valais
- 62 élèves scolarisés à Aigle

5 élèves des communes voisines sont scolarisés au sein de l'ESOL:

- 4 élèves d'Aigle
- 1 élève d'Yvorne

V. Conseil d'établissement de l'ESOL

En 2013, le Conseil d'établissement était composé des membres suivants:

Représentants des autorités:

- Myriam Dégallier, présidente du Conseil d'établissement, Comité de direction de l' AISOL, Municipale, Ormont-Dessus
- Nadine Arena, Conseil intercommunal, Ormont-Dessus
- Annelise Nikles, Conseil intercommunal, Leysin

Représentants des parents

- Annick Busset, Ormont-Dessus
- Colette Chabloz, Ormont-Dessous
- Nicole Schadt, Leysin

Représentants du corps enseignant

- Jacques Manigley, vice-président du Conseil d'établissement, directeur de l'ESOL
- Claude Torriani, Leysin
- Zahra Pittex, Ormont-Dessous

Représentants des sociétés et associations liées à l'école

- Marielle Andrey, infirmière scolaire, Leysin
- Silvia Tobler-Kaufmann, responsable de la garderie, Leysin
- vacant

Après quelques mois de fonctionnement, le Conseil d'établissement a pu trouver son rythme de croisière en 2013. Les compétences de ce Conseil étant très limitées, il doit faire sa place au sein de l'établissement. Grâce à la motivation de ses membres, divers projets intéressants ont pu être initiés :

- **Bus « Les Sciences, ça m'intéresse » de l'EPFL** a pour but de promouvoir les activités scientifiques auprès des jeunes. Le Conseil d'établissement a organisé la venue de ce bus au Sépey au printemps 2014. Les élèves auront ainsi la possibilité de découvrir les sciences de manière ludique.
- **L'opération « Mon Dos »** a pour but de sensibiliser les élèves à éviter de porter un sac d'école trop lourd. L'infirmière scolaire fait donc des passages dans les classes pour peser les sacs des enfants et donner des explications et conseils sur le sujet.
- Un **prix de camaraderie** a été mis sur pied par le Conseil d'établissement. Cette distinction est remise par les enseignants à un élève particulièrement méritant terminant sa scolarité.
- Un contact a été pris avec l'association « **histoire de parents** ». Celle-ci a pour but de soutenir et conseiller les parents qui ont des difficultés en lien avec l'éducation de leur enfant.
- **L'aménagement des zones d'accès** aux bâtiments scolaires est un souci qui préoccupe les membres du Conseil d'établissement. Un projet d'amélioration de la zone de dépose aux abords des bâtiments scolaires de Leysin a été étudié, mais malheureusement pas réalisé. Cette initiative a néanmoins permis de transporter la réflexion sur le site des Diablerets, ce qui a permis la mise en place d'une zone de dépose « un bisou et zou » par la Municipalité d'Ormont-Dessus.

Les membres du Conseil d'établissement se sont également investis dans différentes actions liées à l' AISOL, telle que l'organisation des concours scolaires, le tri des déchets dans les bâtiments scolaires et la surveillance des transports scolaires.

Au delà de ces actions et projets, le Conseil d'établissement est également une plateforme de discussions qui regroupe les autorités, les parents, le corps enseignant et les associations liées à l'école. Dans ce sens, de nombreux sujets sont débattus et les avis pertinents sont transmis à qui de droit pour une amélioration constante du confort de nos élèves. Dans ce sens, le Conseil d'établissement s'est tout naturellement intéressé aux futures constructions scolaires, aux nombreuses activités extra-scolaires organisées par l'établissement, aux problèmes d'actualités dont les parents et les enfants doivent faire face, ainsi qu'à tous les aspects liés à la vie scolaire.

Le Comité de direction de l' AISOL profite de ce rapport de gestion pour remercier chaleureusement les membres du Conseil d'établissement pour leur motivation et leur implication dans la vie scolaire de nos communes.

VI. Rapport de la direction de l'ESOL

Au vu de l'arrivée de M. Michele Cherubini, nouveau directeur de l'ESOL, le 1^{er} décembre 2013, exceptionnellement, aucun rapport n'est établi pour l'exercice écoulé.



VII. Conclusions du rapport de gestion

Au terme de ce reflet des principales activités de notre Association, le Comité de direction tient à remercier le Conseil intercommunal pour la confiance qui lui a été accordée tout au long de l'exercice écoulé. Nous nous réjouissons de poursuivre cette collaboration dans l'esprit constructif qui a régné jusqu'à présent. Nous aurons besoin de l'engagement de chacune et de chacun pour mener à bien la mission qui nous a été confiée en veillant à la bonne gestion et au développement scolaire dans notre vallée.

Pour conclure, le Comité de direction vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir approuver les conclusions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association intercommunale scolaire des Ormonts et Leysin, dans sa séance du 18 juin 2014 :

Vu les comptes et le rapport de gestion présentés par le Comité de direction
Ouï le rapport de la Commission de Gestion
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'approuver les comptes de l'Association intercommunale scolaire des Ormonts et Leysin pour l'exercice 2013 tels que présentés,
2. de donner décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2013

Nous vous adressons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal, nos salutations distinguées.

Pour le Comité de direction

Le Président :



Eric Barroud

La Secrétaire :



Delphine Chablaix



- COMITÉ DE DIRECTION -
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE DES
ORMONTS ET LEYSIN (AISOL)

RAPPORT DE GESTION

2013

TABLE DES MATIERES

I. Préambule.....	1
II. Comité de direction.....	2
III. Conseil intercommunal.....	3
IV. Rapport des dicastères	4
V. Conseil d'établissement de l'ESOL	8
VI. Rapport de la direction de l'ESOL	9
VII. Conclusions du rapport de gestion.....	10

RAPPORT DU COMITE DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SUR LA GESTION DE L'ANNEE 2013

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux,

Conformément aux dispositions de l'article 93c de la Loi sur les communes, de l'article 34 du Règlement sur la comptabilité des communes et de l'article 89 du Règlement du Conseil intercommunal de l' AISOL, le Comité de direction a l'avantage de soumettre à votre approbation son rapport de gestion pour l'année 2013 ainsi que les comptes de l'association pour le même exercice.

I. Préambule

Notre Association intercommunale scolaire, respectivement les 3 communes de notre vallée, avons connu une année 2013 historique. En effet, dans sa séance de juin 2013, le Conseil intercommunal, à l'unanimité, s'est prononcé sur le futur lieu de scolarisation des élèves du secondaire. Dès la rentrée 2015/16, le village du Sépey accueillera tous les enfants de la 9^{ème} à la 11^{ème} année scolaire dans un bâtiment flambant neuf.

Une autre réjouissance viendra compléter cet événement par le regroupement des deux voies secondaires dans notre vallée. Dès la rentrée 2014/15 déjà, les élèves de la voie pré-gymnasiale (VP) rejoindront leurs camarades de la voie générale (VG) au sein de l'ESOL. Ce regroupement est l'un des éléments marquant de la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), plébiscitée par la population vaudoise le 4 septembre 2011.

Le Comité de direction de l' AISOL met tout en œuvre pour développer l'offre scolaire de nos 3 communes. Malgré certaines discussions animées, l'état d'esprit est toujours positif et constructif afin d'apporter des solutions en gardant le bien-être et le confort des élèves au centre de nos préoccupations.

II. Comité de direction

Le Comité de direction a tenu, pendant l'année 2013, 11 séances qui ont eu lieu, en général, le mercredi à 20h. Les comptes rendus de ces séances sont consignés dans 48 pages de procès-verbaux. Votre comité s'est réuni en séances extraordinaires à plusieurs reprises avant d'étudier et de préparer le préavis 2/2013. Aucun PV n'a été tenu pour ces séances.

FINANCE ET COMMUNICATION

M. Eric Barroud, président

Suppléante : Mme Gretel Ginier

- Budget
- Comptabilité générale
- Emprunts
- Relations extérieures
- Relations intérieures

REPAS

Mme Marie-José Julmi

Suppléante : Mme Myriam Dégallier

- Contact avec les restaurateurs
- Organisation
- Gestion des présences

SANTE

Mme Adeline Grangier

Suppléante : Mme Marie-José Julmi

- Médecin scolaire
- Infirmière scolaire
- Dentiste
- Prévention

ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES

Mme Myriam Dégallier

Suppléante : Mme Adeline Grangier

- Organisation activités diverses
- Organisation du ski
- Concours scolaires

TRANSPORTS

Mme Gretel Ginier, vice-présidente

Suppléant : M. François Gorgé puis Mme Nathalie Rapin

- Organisation des transports
- Liaison avec CarPostal, TPC et les transporteurs locaux
- Prévention et sécurité

ECOLAGE ET OCCUPATION DES BATIMENTS

M. François Gorgé -> 30.6.13

Suppléant : M. Eric Barroud

Mme Nathalie Rapin dès le 1.7.13

- Gestion des cas particuliers d'enclassement
- Occupation des bâtiments scolaires

III. Conseil intercommunal

Le législatif 2011-2016 a tenu 2 séances en 2013 ; les 26 juin et 27 novembre 2013.

Trois préavis ont été déposés courant 2013 (ils ont été acceptés, certains avec amendements, et n'ont fait l'objet d'aucun référendum). Le Conseil intercommunal a pris les décisions suivantes :

Dans sa séance du 26 juin :

Préavis N° 1/2013, concernant le rapport de gestion 2012

1. d'approuver les comptes de l'Association intercommunale scolaire des Ormonts et Leysin pour l'exercice 2012 tels que présentés,
2. de donner décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2012

préavis N° 2/2013, relatif au lieu de scolarisation des élèves de l'ESOL du secondaire (9^{ème} à 11^{ème} année HarmoS) dès la rentrée 2014

1. De scolariser, dès la rentrée 2014, tous les élèves de l'ESOL de 9^{ème} à 11^{ème} année HarmoS sur le site du Sépey moyennant les amendements suivants :
 - concernant la construction d'une salle de gymnastique
 - concernant les aménagements et les infrastructures
 - concernant le choix des options dans les voies de formation
 - concernant la mise à disposition des locaux et le financement.

Dans sa séance du 27 novembre :

Préavis N° 3/2013, relatif au budget 2014

1. Adopter le budget 2014 de l'Association intercommunale scolaire des Ormonts et Leysin.

Composition :

Membres d'Ormont-Dessous :

Annie Oguey
Jackie Holzeisen Pidoux
Laurent Elles
Eric Ginier

Membres d'Ormont-Dessus :

Philippe Grobety
Nadine Arena
Mary-Claude Busset
Frédéric Pichard

Membres de Leysin :

Jean-Marc Udriot
Mary-Line Fasoletti
Annelise Nikles
Irène Mokveld puis Patrick De Sepibus
Bernard Grandjean
Jean-Robert Neveu
Yvan Zbinden
Marc-Henri Fermont puis Serge Morel
Pascal Brugger

Mutations au sein du Conseil intercommunal :

Départs Mme Mokveld et M. Fermont (Leysin) remplacés par MM. De Sepibus et Morel (Leysin).

Organisation :

Présidente :	Annie Oguey jusqu'au 26 juin puis Mary-Claude Busset
Vice-Présidente :	Mary-Claude Busset puis Annlise Nikles dès le 26 juin
Scrutateurs :	Nadine Arena et Mary-Lyne Fasoletti
Scrutateurs suppléants :	Laurent Elles et Yvan Zbinden
Secrétaire :	Deborah Perrod
Commission de gestion :	Bernard Grandjean (président), Jackie Holzeisen Pidoux et Frédéric Pichard

IV. Rapport des dicastères

FINANCES ET COMMUNICATION

Le Comité de direction a l'avantage de soumettre à l'approbation du Conseil intercommunal de l' AISOL les comptes pour l'année 2013.

Globalement le total des charges de fonctionnement de l' AISOL a augmenté de près de 3 % par rapport à l'exercice 2012. Il se monte à CHF 1'850'304.45 pour la période 2013. Cette augmentation est essentiellement due à la hausse constatée dans les comptes 52.316.1 (location salles de classes) et 52.316.2 (location salle de gymnastique). Les autres postes de charge sont conformes au budget 2013 voir, pour la majorité de ceux-ci, inférieur aux prévisions attendues.

- Le dépassement au poste 52.300.2 (défraiements Comité de direction) est justifié par la charge « extraordinaire » et les séances organisées dans le cadre de la préparation du préavis 2/2013 relatif au lieu de scolarisation des élèves du secondaire de l'ESOL.
- Le compte 52.309.1 (frais d'administration) est également légèrement supérieur aux attentes. Par contre, il est parfaitement en ligne avec la somme comptabilisée dans les comptes 2012.
- Notons également la parfaite maîtrise du poste 52.309.2 (activités extra-scolaires) qui est conforme au budget soumis. La marge de manœuvre du Comité de direction pour soutenir les activités diverses des élèves se reflète essentiellement dans ce compte. Comme chaque année, la moitié de cette dépense est dédiée au ski. Les camps et autres courses d'écoles sont également soutenus par ce biais là.
- La principale hausse de l'exercice 2013 se situe dans le poste 52.316.1 (location salles de classes). Cette augmentation est la conséquence de l'utilisation de 2 classes supplémentaires, l'une à Leysin et l'autre au Sépey.
- Le compte 52.316.2 (location salle de gymnastique) augmente sensiblement suite à la mise à jour de la convention qui lie l' AISOL à Gestion Sportive Leysin (en charge de l'exploitation des salles de gym à Leysin). La dernière convention datant de 2009, une adaptation de cette dernière était nécessaire, l'utilisation des salles ayant passablement augmenté.
- Relevons la stabilité des frais liés aux transports (52.366.1) principalement grâce à la convention négociée avec CarPostal SA.
- Les frais de repas (52.366.2) sont en augmentation de CHF 11'000.-- par rapport à l'exercice précédant dûs à la hausse de fréquentation des « restaurants scolaires » à Leysin.

La répartition des charges à couvrir par nos 3 communes se fonde sur le nombre d'élèves de chaque commune recensé au 1^{er} octobre de chaque année. Nous relevons pour l'année scolaire en cours, 2013/14 une baisse du nombre d'enfants venant de Leysin (307 par rapport à 324 au 01.10.2012) contre une légère hausse pour les communes d'Ormont-Dessous (+3 cette année pour s'établir à 114 élèves) et d'Ormont-Dessus (+ 4 par rapport à 2012, pour un total de 112 élèves en octobre 2013).

Le Comité de direction s'efforce de contenir les charges dans la mesure de ses possibilités. Nous relevons toutefois que nous n'avons pas d'influence (ou très peu) sur les postes importants. Dans ce cadre là, contrairement à ce qui a été adopté au Conseil intercommunal de juin 2013, les élèves du secondaire, y compris ceux de la VP qui seront intégrés dans l'ESOL dès la rentrée 2014/15, resteront sur Leysin en attendant de pouvoir investir le nouveau collège intercommunal au Sépey (pour la rentrée 2015/16 selon les prévisions). En l'état actuel, des structures provisoires auraient été nécessaires pour abriter les élèves du secondaire au Sépey dès 2014. Le surcoût lié à cette opération (location des porta-cabines, leur acheminement, les travaux nécessaires à leur installation ainsi que les frais d'exploitation) aurait été proche de CHF 1 Mio. Compte tenu de ces paramètres, le statut quo s'imposait quant à l'enclassement des élèves pour l'année scolaire à venir.

Le Comité de direction se tient à la disposition de la Commission de gestion pour toutes questions liées au présent rapport et son organisation interne.

REPAS

De janvier à juillet les élèves ont été répartis entre les restaurants *La Fromagerie*, les lundis et mardis, *Le Leysin*, les jeudis et vendredis (26) et *La Patinoire* (23) la semaine complète. *Le Cerf* au Sépey accueille un enfant venant de Leysin.

Dès le mois d'août et jusqu'au 8 novembre, les élèves ont été répartis de la même manière que ci-dessus, entre *La Fromagerie* et *Le Leysin*, (24) et *La Patinoire* (28).

Ces enfants proviennent d'Ormonts-Dessus (9), d'Ormonts-Dessous (25), d'Aigle (5), d'Yverne (1) et de Leysin (9), pour le 1^{er} semestre

Malheureusement, suite à des comportements inadéquats et malhonnêtes de quelques élèves, le tenancier du restaurant *Le Leysin*, bien que désolé de prendre de telles mesures, a cessé de servir les repas depuis le 8 novembre. *La Fromagerie* a donc accepté de les prendre en charge tous les jours.

Les enfants de Leysin qui sont inscrits pour les repas, sont domiciliés loin de l'école et n'ont, par conséquent, pas le temps de rentrer manger à la maison. Temps obligatoire selon la LEO (loi sur l'école obligatoire) : 1 heure.

Les enfants doivent s'excuser le matin avant 9 heures, auprès des restaurateurs, s'ils ne sont pas présents pour le repas. En cas de non-respect de cette directive le montant total est facturé aux parents, soit CHF 10.--.

La participation de l'AISOL est de CHF 6.-- et celle des parents CHF 4.--.

Le nombre total de repas servis pour toute l'année 2013 est de 11'668, en légère augmentation par rapport à 2012 (10'605).

Le Comité de direction de l'AISOL est navré du manque de respect et de la mauvaise conduite de certains enfants, il prendra des mesures en cas de récidive.

Il tient à remercier chaleureusement les restaurateurs pour la qualité des repas servis, leur flexibilité et le bon encadrement apporté à nos jeunes.

SANTE

En début d'année, Mme Bertholet a organisé des séances de prophylaxie dentaire pour tous les élèves du primaire.

Après le départ du Dr. Bourquin le 19 avril 2013, nous avons procédé à la nomination d'un nouveau médecin scolaire en la personne du Dr. Sohani. L'infirmière scolaire, Mme Marielle Andrey, ayant pris un congé de 6 mois, a été remplacée par Mme Sylvie Moura durant son absence.

Afin que toutes les classes soient pourvues d'une pharmacie complète, nous avons effectué un inventaire et remis en ordre toutes les pharmacies.

Une boîte de chocolats et une carte de remerciement ont été offertes aux dames qui donnent bénévolement de leur temps pour enseigner les cours de samaritains aux élèves depuis plus de trois ans. De plus, une vingtaine de livres, qui enseignent et rappellent les cours de samaritains, ont été achetés afin de compléter les bibliothèques des classes primaires et de rappeler aux élèves les bons gestes en cas d'urgence.

Soucieux de promouvoir une alimentation saine auprès des élèves, le Comité de direction a décidé que chaque année des pommes leurs seront offertes, pour leur récréation, au début de l'année scolaire.

ACTIVITES EXTRASCOLAIRES ET SPORTS FACULTATIFS

Ski

Lors de l'année 2013, les élèves des degrés primaires de l'ESOL ont suivi des cours de ski hebdomadaires. La saison d'hiver s'est terminée par l'organisation du traditionnel concours scolaire. Le concours de Leysin comprenait un slalom géant sur la piste de la Berneuse comme les années précédentes. Les enfants des Ormots ont, quant à eux, été réunis aux Diablerets pour s'affronter dans des épreuves de slalom géant, ski de fond, saut à ski et gymkhana. Cette première édition regroupant les élèves de 1P à 6P scolarisés aux Diablerets et au Sépey a connu un grand succès et permis la rencontre des jeunes et des parents dans une ambiance conviviale. Les élèves des degrés supérieurs ont également pu profiter de quelques journées de ski durant la saison.

Diverses activités

Diverses autres activités ont été organisées tout au long de l'année par les enseignants telles que les traditionnelles activités de Noël, de fin d'année scolaire ainsi que le camp sportif d'Estavayer-le-Lac organisé pour les élèves de 9P.

Sports facultatifs

Aux Diablerets, les sports facultatifs sont organisés et coordonnés par Mme Anne Gallaz. Cette année, des cours de hockey, natation et de patin à glace ont été proposés aux élèves.

Du côté de Leysin, une initiation à l'escalade a été mise en place dans le cadre des sports facultatifs par M. Vincent Hentsch, enseignant à l'ESOL en 2013.

TRANSPORTS

La majorité des écoliers déplacés le sont par les transports publics.

- 59 élèves sur la ligne Leysin – Le Sépey
- 14 élèves sur la ligne Le Sépey - Leysin
- 19 élèves sur la ligne La Forclaz – Le Sépey
- 8 élèves sur la ligne La Forclaz – Le Sépey - Leysin
- 30 élèves sur la ligne Les Mosses – Le Sépey
- 9 élèves sur la ligne Les Mosses – Le Sépey - Leysin
- 51 élèves sur la ligne ASD Le Sépey – Les Diablerets
- 62 élèves par les TPC (AL ; ASD) - Aigle

Depuis la rentrée scolaire 2012 chaque élève scolarisé à l'ESOL reçoit une carte « transport scolaires » le jour de la rentrée pour le libre parcours sur les lignes CarPostal Le Sépey–Leysin, Le Sépey-Les Mosses et le Sépey-La Forclaz. L'élève peut circuler librement sur ces 3 lignes du lundi au vendredi durant les périodes scolaires.

L'impact financier des transports scolaires pour l' AISOL est important. Malgré cela, le recours aux transports publics est la solution la plus avantageuse économiquement et écologiquement. Par ailleurs, ce système n'engendre pas d'inconvénient majeur pour les élèves.

Avant chaque rentrée scolaire d'importantes discussions ont lieu afin de coordonner les horaires scolaires avec celui des transports publics.

Cette année la ligne du train ASD a été à plusieurs reprises interrompue entre Aigle et les Diablerets pour raison de travaux, les trains ont été remplacés par des bus selon les horaires habituels. Les haltes entre le Sépey et les Diablerets ont été déplacées sur la route principale.

La façon de se comporter pendant les déplacements s'apprend, cela fait partie de l'éducation. Les parents sont responsables d'inculquer ces valeurs à leurs progénitures, mais cela suppose également un engagement de la part de l' AISOL, de l'école, voire des transporteurs. A cet effet nous avons édité une charte de comportement à l'attention des élèves, contresignée par les parents.

S'il est évident qu'il faut concilier de façon optimale et efficiente les intérêts de tous (équilibre de la journée de l'écolier, durée des trajets, sécurité dans les bus, coûts des transports à charge de la collectivité), il faut néanmoins définir des priorités, et cela au cas par cas, à l'échelon local. L'intérêt de l'enfant doit rester l'objectif principal.

ECOLAGE

Pour l'année 2013, nous avons :

66 élèves de nos communes sont scolarisés à l'extérieur :

- 3 élèves scolarisés à Château-d'Oex
- 1 élève scolarisé en Valais
- 62 élèves scolarisés à Aigle

5 élèves des communes voisines sont scolarisés au sein de l'ESOL:

- 4 élèves d'Aigle
- 1 élève d'Yvorne

V. Conseil d'établissement de l'ESOL

En 2013, le Conseil d'établissement était composé des membres suivants:

Représentants des autorités:

- Myriam Dégallier, présidente du Conseil d'établissement, Comité de direction de l' AISOL, Municipale, Ormont-Dessus
- Nadine Arena, Conseil intercommunal, Ormont-Dessus
- Annelise Nikles, Conseil intercommunal, Leysin

Représentants des parents

- Annick Busset, Ormont-Dessus
- Colette Chabloz, Ormont-Dessous
- Nicole Schadt, Leysin

Représentants du corps enseignant

- Jacques Manigley, vice-président du Conseil d'établissement, directeur de l'ESOL
- Claude Torriani, Leysin
- Zahra Pittex, Ormont-Dessous

Représentants des sociétés et associations liées à l'école

- Marielle Andrey, infirmière scolaire, Leysin
- Silvia Tobler-Kaufmann, responsable de la garderie, Leysin
- vacant

Après quelques mois de fonctionnement, le Conseil d'établissement a pu trouver son rythme de croisière en 2013. Les compétences de ce Conseil étant très limitées, il doit faire sa place au sein de l'établissement. Grâce à la motivation de ses membres, divers projets intéressants ont pu être initiés :

- **Bus « Les Sciences, ça m'intéresse » de l'EPFL** a pour but de promouvoir les activités scientifiques auprès des jeunes. Le Conseil d'établissement a organisé la venue de ce bus au Sépey au printemps 2014. Les élèves auront ainsi la possibilité de découvrir les sciences de manière ludique.
- **L'opération « Mon Dos »** a pour but de sensibiliser les élèves à éviter de porter un sac d'école trop lourd. L'infirmière scolaire fait donc des passages dans les classes pour peser les sacs des enfants et donner des explications et conseils sur le sujet.
- Un **prix de camaraderie** a été mis sur pied par le Conseil d'établissement. Cette distinction est remise par les enseignants à un élève particulièrement méritant terminant sa scolarité.
- Un contact a été pris avec l'association « **histoire de parents** ». Celle-ci a pour but de soutenir et conseiller les parents qui ont des difficultés en lien avec l'éducation de leur enfant.
- **L'aménagement des zones d'accès** aux bâtiments scolaires est un souci qui préoccupe les membres du Conseil d'établissement. Un projet d'amélioration de la zone de dépose aux abords des bâtiments scolaires de Leysin a été étudié, mais malheureusement pas réalisé. Cette initiative a néanmoins permis de transporter la réflexion sur le site des Diablerets, ce qui a permis la mise en place d'une zone de dépose « un bisou et zou » par la Municipalité d'Ormont-Dessus.

Les membres du Conseil d'établissement se sont également investis dans différentes actions liées à l' AISOL, telle que l'organisation des concours scolaires, le tri des déchets dans les bâtiments scolaires et la surveillance des transports scolaires.

Au delà de ces actions et projets, le Conseil d'établissement est également une plateforme de discussions qui regroupe les autorités, les parents, le corps enseignant et les associations liées à l'école. Dans ce sens, de nombreux sujets sont débattus et les avis pertinents sont transmis à qui de droit pour une amélioration constante du confort de nos élèves. Dans ce sens, le Conseil d'établissement s'est tout naturellement intéressé aux futures constructions scolaires, aux nombreuses activités extra-scolaires organisées par l'établissement, aux problèmes d'actualités dont les parents et les enfants doivent faire face, ainsi qu'à tous les aspects liés à la vie scolaire.

Le Comité de direction de l' AISOL profite de ce rapport de gestion pour remercier chaleureusement les membres du Conseil d'établissement pour leur motivation et leur implication dans la vie scolaire de nos communes.

VI. Rapport de la direction de l'ESOL

Au vu de l'arrivée de M. Michele Cherubini, nouveau directeur de l'ESOL, le 1^{er} décembre 2013, exceptionnellement, aucun rapport n'est établi pour l'exercice écoulé.



VII. Conclusions du rapport de gestion

Au terme de ce reflet des principales activités de notre Association, le Comité de direction tient à remercier le Conseil intercommunal pour la confiance qui lui a été accordée tout au long de l'exercice écoulé. Nous nous réjouissons de poursuivre cette collaboration dans l'esprit constructif qui a régné jusqu'à présent. Nous aurons besoin de l'engagement de chacune et de chacun pour mener à bien la mission qui nous a été confiée en veillant à la bonne gestion et au développement scolaire dans notre vallée.

Pour conclure, le Comité de direction vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir approuver les conclusions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association intercommunale scolaire des Ormonts et Leysin, dans sa séance du 18 juin 2014 :

Vu les comptes et le rapport de gestion présentés par le Comité de direction
Ouï le rapport de la Commission de Gestion
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'approuver les comptes de l'Association intercommunale scolaire des Ormonts et Leysin pour l'exercice 2013 tels que présentés,
2. de donner décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2013

Nous vous adressons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal, nos salutations distinguées.

Pour le Comité de direction

Le Président :



Eric Barroud

La Secrétaire :



Delphine Chablaix